

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2021**

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 15^e jour du mois de janvier deux mille vingt et un (2021), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenues des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Madame Marjolaine Morasse, conseillère
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux du 11 et du 21 décembre 2020
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance du mois de décembre 2020
- 1.5 Prolongement de la suspension avec solde de l'employé no.32-0001
- 1.6 Ajustements salariaux pour 2021
- 1.7 Contrat de travail - Inspectrice en bâtiment et en environnement
- 1.8 Nouveau logo municipal

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de décembre 2020
- 2.2 Avis de motion d'un règlement # 2021-380 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2021
- 2.3 Dépôt et présentation du projet de règlement #2021-380 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2021
- 2.4 Avis de motion d'un règlement #2021-381 créant une réserve financière pour le remplacement des véhicules incendie
- 2.5 Dépôt et présentation du projet de règlement #2021-381 créant une réserve financière pour le remplacement des véhicules incendie
- 2.6 Dépôt du certificat de disponibilité de crédit des contrats de plus d'un an
- 2.7 Adoption du budget de l'OMH pour 2021
- 2.8 Résolution d'adjudication relativement à l'emprunt par billets au montant de 678 600\$
- 2.9 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 678 600\$ qui sera réalisé le 20 janvier 2021
- 2.10 Période de questions

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Vente du camion-citerne

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 TECQ 2019-2023: Programmation de travaux version numéro 1

4.2 Mandat à l'ingénieur de la MRC de Mékinac pour les plans et devis pour la réfection de la rue Saint-Siméon

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Mandat à CTAM pour le service de transport adapté

6.2 Résolution d'appui aux demandes de subventions du Comité de promotion et de développement Notre-Dame-de-Montauban pour les services de proximité en alimentation sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.1.1 Motion de félicitations à l'honorable François-Philippe Champagne

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions

7.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Madame Pascale Bonin, directrice générale adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-01-001 Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 15 janvier 2021 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

1.3 Adoption des procès-verbaux du 11 et du 21 décembre 2020

2021-01-002 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre a été remis aux élus avant la présente séance et que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre à 18h20 de même que celui de la séance extraordinaire pour le budget du 21 décembre à 18h30 ont été remis aux élus avant la présente séance et que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Donald Dryburgh

Et résolu

QUE le procès-verbal du 11 décembre soit adopté tel que rédigé;

Et que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 21 décembre à 18h20 et de la séance extraordinaire pour le budget du 21 décembre à 18h30 soient adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance du mois de décembre 2020

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Pascale Bonin, directrice générale adjointe de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de décembre 2020.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

1.5 Prolongement de la suspension avec solde de l'employé no.32-0001

2021-01-003 CONSIDÉRANT l'enquête administrative à l'égard de l'employé no. 32-0001 ;

CONSIDÉRANT QUE le maire et les membres du Comité des ressources humaines de la municipalité ont rencontré l'employé sous enquête le 21 décembre 2020 pour entendre ses commentaires sur les faits qui lui sont reprochés ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, l'employé a fait part de ses observations et de ses commentaires aux membres du Comité des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité des ressources humaines n'ont pas complété l'analyse des observations formulées par l'employé et qu'ils n'ont pas fait part de leur recommandation au conseil municipal pour une décision finale;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution no. 2020-11-151 adoptée à la séance extraordinaire tenue le 19 novembre 2020, l'employé était suspendu avec solde jusqu'au 21 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal :

QUE la suspension avec solde de l'employé no. 32-0001 soit prolongée pour une période indéterminée visant à permettre au Comité des ressources humaines de terminer ladite enquête et de faire leur recommandation au conseil municipal.

ADOPTÉE

1.6 Ajustements salariaux pour 2021

2021-01-004 Considérant qu'il y a lieu de faire certains ajustements salariaux pour l'année 2021;

Considérant que ces ajustements font suite à un exercice comparatif;

Considérant que ces ajustements ont fait partie de discussions avec les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De hausser le salaire de Mme Denise Villemure, coordonnatrice à la bibliothèque et d'en informer le Service externe de main d'oeuvre (SEMO) de la Mauricie qui subventionne 55% de son salaire;

Et de hausser le salaire de M. Sylvain Perron, responsable des travaux publics, et d'autoriser la signature par le maire d'un nouveau contrat de travail tenant compte de cette hausse.

Adoptée

1.7 Contrat de travail - Inspectrice en bâtiment et en environnement

2021-01-005 Considérant que Mme Karine Fortin occupe les fonctions d'inspectrice en bâtiment et en environnement depuis le 27 mars 2019;

Considérant que le conseil est satisfait du rendement de l'inspectrice en bâtiment et en environnement;

Considérant la charge de travail et les besoins toujours croissants;

Considérant que Mme Fortin fait aussi des tâches administratives pour palier aux absences ou débordements;

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'offrir à Mme Karine Fortin, inspectrice en bâtiment et en environnement, un contrat de travail d'une durée indéterminée de 52 semaines annuellement et de 35 heures par semaine avec hausse de salaire et bénéfices marginaux;

Et d'autoriser la signature par le maire de ce nouveau contrat de travail tenant compte des modifications ci-haut mentionnées.

Adoptée

1.8 Nouveau logo municipal

2021-01-006 Tenant compte qu'il y a lieu d'actualiser et de dynamiser l'image de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

Tenant compte que le conseil désire développer des outils de promotion touristique avec cette nouvelle image;

Tenant compte qu'un logo ne remplace pas les armoiries municipales et qu'ils ont chacun leurs fonctions;

Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le logo municipal ci-joint à la présente. Il est à noter que des lignes directrices seront dressées quant à l'utilisation future du logo.

Adoptée

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois de décembre 2020

2021-01-007 Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Martine Frenette

Et résolu à la majorité des membres présents, M. Donald Dryburgh s'abstenant

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de décembre 2020. La directrice générale adjointe est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 350 279.57\$.

ADOPTÉE

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 31 décembre 2020.

*Pascale Bonin
Directrice générale adjointe*

2.2 **Avis de motion d'un règlement # 2021-380 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2021**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mme Marjolaine Morasse qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2021-380 d'imposition des taxes, des tarifs et des compensations 2021 sera adopté.

2.3 **Dépôt et présentation du projet de règlement #2021-380 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2021**

2.4 **Avis de motion d'un règlement #2021-381 créant une réserve financière pour le remplacement des véhicules incendie**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Donald Dryburgh qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2021-381 créant une réserve financière pour le remplacement des véhicules incendie sera adopté.

2.5 **Dépôt et présentation du projet de règlement #2021-381 créant une réserve financière pour le remplacement des véhicules incendie**

2.6 **Dépôt du certificat de disponibilité de crédit des contrats de plus d'un an**

2.7 **Adoption du budget de l'OMH pour 2021**

2021-01-008 Il est proposé par Mme Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le budget de l'OMH pour l'année 2021 au montant de 4 036\$ que nous a fait parvenir la Société d'habitation du Québec.

Adoptée

2.8 **Résolution d'adjudication relativement à l'emprunt par billets au montant de 678 600\$**

2021-01-009 **Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	14 janvier 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	20 janvier 2021
Montant :	678 600 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 janvier 2021, au montant de 678 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE PORTNEUF

40 800 \$ 1,32000 % 2022
41 400 \$ 1,32000 % 2023
42 100 \$ 1,32000 % 2024
42 600 \$ 1,32000 % 2025
511 700 \$ 1,32000 % 2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,32000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

40 800 \$ 1,36000 % 2022
41 400 \$ 1,36000 % 2023
42 100 \$ 1,36000 % 2024
42 600 \$ 1,36000 % 2025
511 700 \$ 1,36000 % 2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,36000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

40 800 \$ 0,60000 % 2022
41 400 \$ 0,70000 % 2023
42 100 \$ 0,85000 % 2024
42 600 \$ 1,05000 % 2025
511 700 \$ 1,20000 % 2026

Prix : 98,50200 Coût réel : 1,50854 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE PORTNEUF est la plus avantageuse;

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu à la majorité des membres présents, Mme Martine Frenette s'abstenant

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE PORTNEUF pour son emprunt par billets en date du 20 janvier 2021 au montant de 678 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 330. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

2.9 **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 678 600\$ qui sera réalisé le 20 janvier 2021**

2021-01-010 ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban souhaite emprunter par billets pour un montant total de 678 600 \$ qui sera réalisé le 20 janvier 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
330	678 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 330, la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARTINE FRENETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 20 janvier 2021;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 janvier et le 20 juillet de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	40 800 \$	
-------	-----------	--

2023.	41 400 \$	
2024.	42 100 \$	
2025.	42 600 \$	
2026.	43 200 \$	(à payer en 2026)
2026.	468 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 330 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 janvier 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2.10 Période de questions

Début:

Fin:

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Vente du camion-citerne

2021-01-011 Considérant que la municipalité a publié un appel d'offres pour la vente du camion-citerne #401 en date du 9 décembre 2020;

Considérant que la mise à prix minimale était de trois miles (3 000\$) tel que vu sans garantie;

Considérant que la date butoir pour soumettre une offre était le 12 janvier à 11h00;

Considérant que la municipalité a reçu une seule offre;

Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse.

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter l'offre d'Excavations Montauban Inc pour l'achat du camion #401 - citerne Inter 90S 1992 au prix de 4250\$, taxes en sus. Il est à noter qu'Excavations Montauban Inc a dix (10) jours à compter de la présente pour procéder à l'acquisition et au paiement;

Et d'autoriser Mme Pascale Bonin, directrice générale adjointe, à signer la procuration relative au transfert d'immatriculation du camion #401 - citerne Inter 90S 1992 (#dossier 15195647; #NIV 2HSFHLUR7NC061186; plaque L145472-8). M. René Carrier agira à titre de représentant de la municipalité pour cette transaction.

ADOPTÉE

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 TECQ 2019-2023: Programmation de travaux version numéro 1

2021-01-012 ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

4.2 Mandat à l'ingénieur de la MRC de Mékinac pour les plans et devis pour la réfection de la rue Saint-Siméon

2021-01-013 Considérant qu'il y a lieu de procéder à des travaux de réfection de la rue Saint-Siméon;

Considérant que, pour se faire, il y a lieu de mandater un ingénieur pour la confection de plans et devis;

Il est proposé par M. Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater M. Robin Hould, ingénieur à la MRC de Mékinac, pour la confection de plans et devis en vue de procéder à des travaux de réfection de la rue Saint-Siméon.

Adoptée

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Mandat à CTAM pour le service de transport adapté

2021-01-014 Il est proposé par Mme Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban mandate la Corporation du Transport Adapté Mékinac pour organiser un service de transport adapté sur son territoire en 2021;

QUE la municipalité adopte les prévisions budgétaires 2021 de la Corporation du Transport Adapté Mékinac au montant de 164 697\$;

QUE la municipalité adopte sa cotisation au montant de 2558.85\$ pour 2021 à la Corporation du Transport Adapté Mékinac;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise le versement au montant de 2558.85\$ à la Corporation du Transport Adapté Mékinac pour 2021.

ADOPTÉE

6.2 Résolution d'appui aux demandes de subventions du Comité de promotion et de développement Notre-Dame-de-Montauban pour les services de proximité en alimentation sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban

2021-01-015 Considérant la signature d'un bail entre Manon Arseneault, Éric Trépanier et la Municipalité pour l'opération d'un service dépanneur-épicerie dans la bâtisse municipale située au 545 rue des Loisirs;

Considérant la mission du Comité de promotion et de développement Notre-Dame-de-Montauban dont:

- Supporter les organismes et entreprises qui offrent des services de proximité sur le territoire de la Municipalité;
- Favoriser et soutenir l'entrepreneuriat et le démarrage d'entreprises sur le territoire de la Municipalité;
- Soutenir et accompagner les projets locaux de développement;
- Contribuer à la revitalisation du territoire de la Municipalité; - Encourager l'achat local;
- Se procurer, aux fins mentionnées ci-dessus, des fonds ou des biens, par voie de souscriptions publiques ou autrement; administrer et distribuer de tels fonds et biens aux organismes et entreprises offrant des services de proximité sur le territoire de la Municipalité;
- Recevoir des dons, des legs, des subventions et d'autres contributions de même nature en argent; administrer et distribuer de tels dons, legs, subventions et contributions pour soutenir les organismes et entreprises offrant des services de proximité sur le territoire de la Municipalité.

Il est proposé par M. Donald Dryburgh

Et résolu à la majorité des membres présents, Mme Martine Frenette d'abstenant

Que la municipalité appuie les demandes de subventions du Comité de promotion et de développement Notre-Dame-de-Montauban pour les services de proximité en alimentation;

Que le Conseil autorise le maire à faire toutes les représentations nécessaires auprès des organismes sollicités par le Comité de promotion et de développement Notre-Dame-de-Montauban pour l'implantation des services de proximité en alimentation sur son territoire.

ADOPTÉE

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.1.1 Motion de félicitations à l'honorable François-Philippe Champagne

2021-01-016 À la suite de la nomination de l'Honorable François-Philippe Champagne à titre de Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie,

Il est proposé par Mme Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil.

D'adopter la motion de félicitations suivante:

L'important mandat qui vient de vous être confié, Honorable ministre Champagne, assurera, entre autres aux canadiens, la mise en place des assises nécessaires à la relance économique. La qualité de votre travail, jumelée à vos habiletés, vos compétences et vos connaissances de la réalité de notre belle région, contribueront, sans aucun doute, à régler les enjeux pressants du développement économique de notre Municipalité et de sa revitalisation. Nous sommes enthousiastes, de travailler avec vous et votre équipe à court terme pour relancer les services de proximité en alimentation dans notre municipalité et obtenir une couverture cellulaire complète sur l'ensemble de notre territoire, dossiers importants dont vous êtes bien au fait.

Vous saurez, nous espérons, effectuer des modifications réglementaires favorables à la construction d'infrastructures de télécommunications de qualité en région. Nous croyons sincèrement au rôle des grands télécommunicateurs et, en ce sens, les incitatifs à déployer en région doivent être réels. En parallèle, nous souhaitons que vous pourrez adapter les critères des programmes de financement du gouvernement fédéral afin d'accroître la portée des réseaux mobiles et ainsi offrir une desserte accrue aux régions rurales. Finalement, nous espérons une meilleure coordination avec les programmes provinciaux, une collaboration accrue serait souhaitable afin de maximiser l'effort des deux paliers gouvernementaux.

À ce titre, nous solliciterons une rencontre, à votre convenance afin de discuter des enjeux pour les régions rurales et de nos besoins. D'ici peu, nous vous achèminerons les documents pertinents à la préparation de notre rencontre.

ADOPTÉE

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions

7.4 Levée de l'assemblée

2021-01-017 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu que la séance soit levée à 20h10.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

Monsieur Serge Deraspe
Maire

Madame Pascale Bonin
Directrice générale adjointe

" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 18 janvier 2021.